

PERTINENCE DE LA RÉVISION

Étude sur l'utilité de l'audit en Suisse [1]

La Chaire d'audit et de contrôle interne de l'Université de Zurich, avec le concours de Swiss Economics, a rédigé pour le compte de la Chambre fiduciaire une étude qui pose les bases d'une première évaluation systématique de l'utilité de l'audit en Suisse*.

1. INTRODUCTION

Selon cette étude, l'audit a pour utilité de réduire les déficits d'information et de valider les informations des entreprises aux yeux de chacune de leurs parties prenantes. Ainsi comprise, l'utilité de l'audit est la plus grande dans les sociétés ouvertes au public et la plus faible dans les PME car elle s'aligne sur les besoins d'information de ces parties prenantes. Les PME étant soumises au contrôle restreint, il est plausible qu'elles recourent à des services supplémentaires pour compenser la faible utilité de l'audit. Les déficits d'information qui subsistent pourraient être atténués par de nouvelles formes de services d'assurance.

2. CADRE DE L'ANALYSE

L'étude est de nature qualitative. Elle a porté en particulier sur les besoins et les déficits d'information des diverses parties prenantes à propos des informations fournies par les entreprises. Les résultats en ont été vérifiés dans un deuxième temps à la faveur d'entretiens avec des experts. En outre, les bases scientifiques de l'utilité de l'audit ont fait l'objet d'un réexamen complet. Enfin, l'étude répond à la question de savoir dans quelle mesure l'audit et la validation d'informations qu'il induit réduisent les déficits observés.

L'étude catégorise les entreprises de l'économie réelle en quatre types idéaux: les *sociétés ouvertes au public* (et donc cotées en Bourse) comprennent les entreprises tournées vers les marchés des capitaux, qui appliquent une norme comptable reconnue (IFRS ou Swiss GAAP RPC) et sont soumises au contrôle ordinaire. Les *grandes entreprises* se soumettent elles aussi au contrôle ordinaire mais alignent la présentation de leurs comptes uniquement sur le code suisse des obligations.

Les PME sont généralement contrôlées par des propriétaires majoritaires et ne connaissent que le contrôle restreint. Les *entreprises privées* sont de petites entreprises présentant une identité de propriété et de direction, qui ne disposent pas d'un organe de révision.

L'identification des besoins et déficits concrets d'information se fonde sur les centres d'intérêt des *parties prenantes* en jeu dans chacune des catégories d'entreprise. Outre les parties prenantes internes à l'entreprise comme le propriétaire, le conseil d'administration, la direction et les collaborateurs, il existe des parties prenantes externes – bailleurs de fonds, analystes financiers, autorités de surveillance, autorités fiscales, public, clients et fournisseurs.

Pour pouvoir recenser et ordonner les informations de l'entreprise dans leur globalité, une *structure de l'information* a été mise au point, dans laquelle les besoins en la matière propres à telle ou telle partie prenante sont identifiés à partir de ses centres d'intérêt. Cette structure présente trois composantes: contenus, dimensions et sources de l'information. S'agissant des contenus, l'étude distingue les informations financières et non financières, qui, conjuguées, permettent toutes deux de se faire une idée complète de l'entreprise. Les *informations financières* contiennent toutes sortes de faits et de données pertinents pour juger de la situation de trésorerie, de la rentabilité et de la structure du capital de l'entreprise. Ces informations peuvent être appréciées par ailleurs selon une approche rétrospective, qui reproduit l'état des finances de l'entreprise, et selon une approche prospective renseignant sur l'évolution future de ses finances. Les *informations non financières* renseignent sur la position de l'entreprise dans le jeu de la concurrence, sur ses collaborateurs clés, sa gouvernance, sa



RETO EBERLE,
DR ÈS SC. OEC.,
EXPERT-COMPTABLE
DIPLOMÉ,
UNIVERSITÉ DE ZURICH,
ZURICH



CHRISTIAN JAAG,
DR ÈS SC. OEC.,
MANAGING PARTNER,
SWISS ECONOMICS SE AG,
ZURICH

Tableau 1: **DIMENSIONS DE L'INFORMATION**

| | |
|----------------------------------|---|
| Pertinence | Quelle est l'importance de cette information pour la partie prenante, vu ses centres d'intérêt? |
| Horizon temporel | Quelle période cette information couvre-t-elle? |
| Fréquence | Selon quelle fréquence cette information est-elle requise? |
| Degré de personnalisation | Cette information répond-elle aux intérêts propres à la partie prenante? |
| Niveau d'agrégation | À quels détails près cette information est-elle requise? |

responsabilité sociale et les facteurs exogènes.

Les contenus peuvent prendre différentes dimensions, plus ou moins marquées, pour les parties prenantes et les catégories d'entreprise, en fonction précisément de leurs centres d'intérêt. Ces dimensions sont la pertinence, l'horizon tem-

portances de l'entreprise, ce qui réduit les déficits. C'est sur la structuration systématique des informations de l'entreprise que repose l'analyse de la réduction concrète des déficits par l'audit.

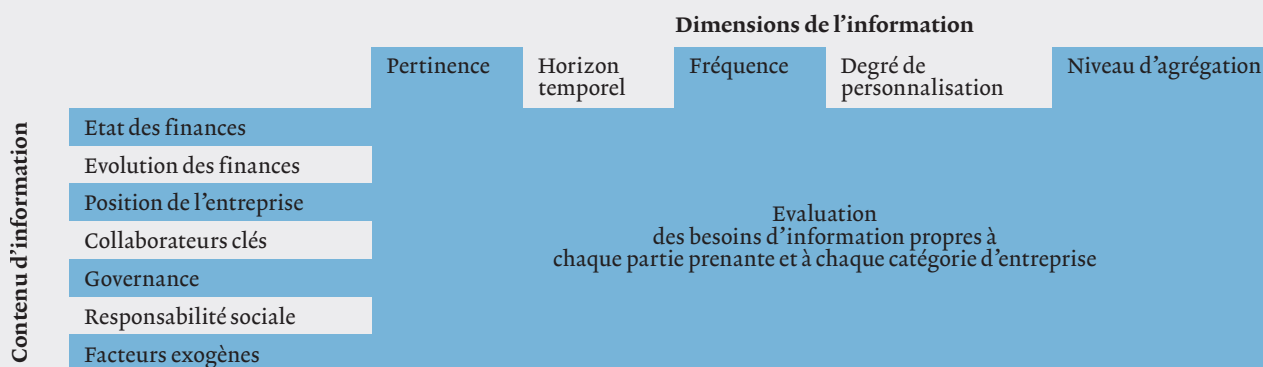
3. RÉSULTATS

Vue l'étendue de l'étude, seuls les principaux résultats en sont présentés ici. Pour des considérations plus détaillées, notamment sur leur origine, nous renvoyons à l'étude, qui est accessible sur le site Internet de la Chaire d'audit et de contrôle interne de l'Université de Zurich et sur celui de Swiss Economics.

L'étude conclut aux principaux résultats que voici:

→ *Lien entre la forme de l'entreprise et les besoins d'information*: vu leur importance économique, les sociétés ouvertes au public disposent d'un nombre de parties prenantes plus élevé que les PME. De surcroît, les besoins d'informations des parties prenantes augmentent avec la taille de l'entreprise. Ce double lien explique que les informations sûres ont tendance à diminuer à mesure que l'entreprise croît en taille. En d'autres

Tableau 2: **STRUCTURE DE L'INFORMATION**



poriel, la fréquence, le degré de personnalisation et le niveau d'agrégation (cf. *tableau 1*).

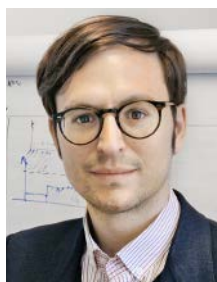
La structure de l'information est illustrée par le *tableau 2*.

On peut recenser les besoins d'information d'une partie prenante pour chaque contenu et dans toutes ses dimensions. Les informations de l'entreprise pouvant toutefois être déformées, cela se traduit par des déficits pour telle ou telle partie prenante dès lors qu'elle ne reçoit pas directement les informations ou qu'elle n'en est pas la source. L'audit valide les in-

termes, c'est dans les sociétés cotées en Bourse que le déficit d'information des parties prenantes est le plus grand. Les *graphiques 4* et *5* mettent ce lien en évidence: le déficit d'information dans les sociétés ouvertes au public est nettement plus important que dans les PME.

→ *Lien entre l'utilité de l'audit et la taille de l'entreprise*: la conception de l'étude détermine l'utilité de l'audit comme facteur de réduction du déficit d'information identifié. Il est tentant d'en conclure qu'en ce sens, l'utilité de l'audit est la plus grande dans les sociétés ouvertes au public, ce que corrobore d'ailleurs l'étude. Les *graphiques 6* et *7*, par exemple, montrent que la réduction du déficit par l'audit est nettement plus forte dans ces sociétés que dans les PME.

La contribution ainsi mise en évidence de l'audit à la réduction des déficits d'information est cependant importante pour toutes les catégories d'entreprise: elle va de plus de 60 % pour les sociétés cotées en Bourse à 25 % pour les PME (étant rappelé que le sous-jacent, à savoir le déficit d'information et, partant, l'utilité potentielle de l'audit, augmente avec la taille de l'entreprise (voir à ce propos le *tableau 3*).



CHRISTIAN BACH,
DRÈS SC. OEC.,
CHEF DE PROJET,
SWISS ECONOMICS SE AG,
ZURICH

Tableau 3: **RÉDUCTION DES DÉFICITS D'INFORMATION**

| Catégorie d'entreprise | Réduction des déficits d'information par l'audit |
|--|--|
| Sociétés ouvertes au public (cotées en Bourse) | -61,4% |
| Grandes entreprises | -59,8% |
| PME | -25,0% |
| Entreprises privées | exemptées d'audit |

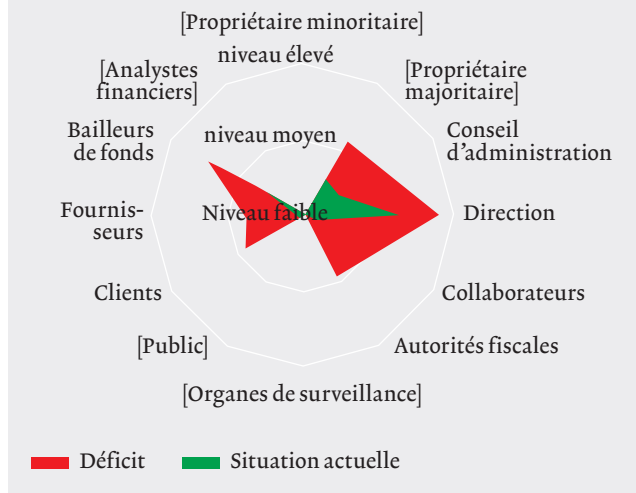
→ *Besoins et déficits d'information propres aux parties prenantes:* alors que, dans les PME, l'accès direct aux informations désirées est acquis au propriétaire, les actionnaires des sociétés cotées en Bourse ne disposent pas de cette possibilité. Si le conseil d'administration a confié la conduite opérationnelle de l'entreprise à la direction, il se heurte à un déficit d'information d'autant plus grand que la taille de l'entreprise croît. Aux yeux des analystes, l'essentiel est de disposer des données financières mais aussi d'informations non financières. Quant aux autorités fiscales et aux organes de surveillance, ils font face constamment à un grave déficit, quelle que soit la catégorie d'entreprise.

→ *Large assise théorique de l'utilité de l'audit:* l'influence de l'audit – au sens d'une réduction des déficits d'information par la validation des informations de l'entreprise – peut s'expliquer par quatre approches bien établies tirées de la théorie économique. Outre la théorie classique de l'agent principal, il s'agit de la théorie de l'utilité escomptée, de la théorie des coûts de transaction et de la théorie du bien collectif.

4. PERSPECTIVES D'AVENIR

Cette vaste étude entreprise à la demande de la *Chambre fiduciaire* et en collaboration avec elle a permis pour la première

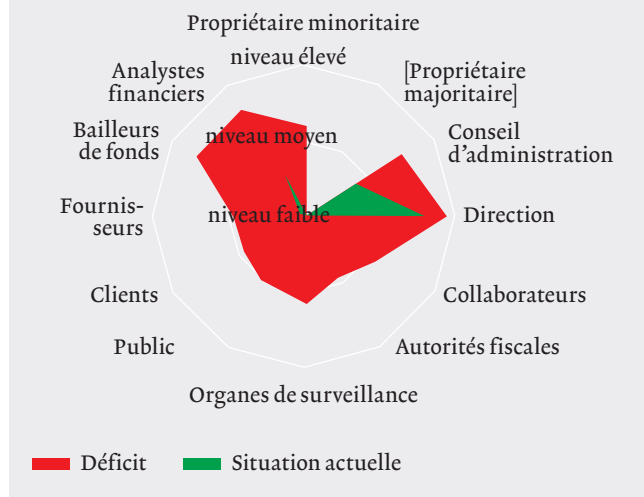
Graphique 5: **SITUATION GLOBALE EN MATIÈRE D'INFORMATION DANS LES PME**



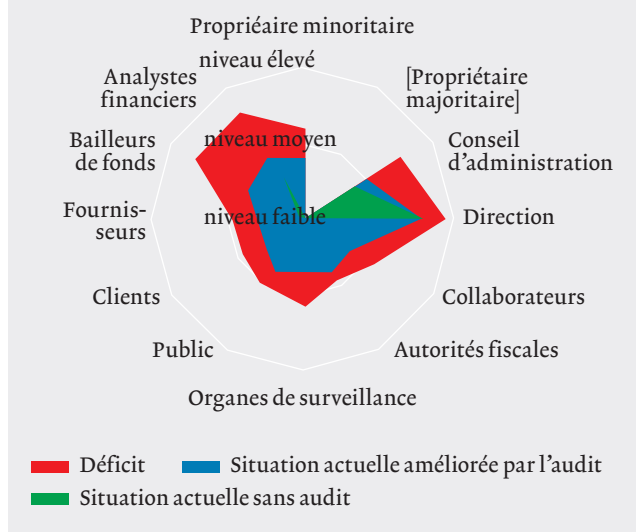
fois, selon ses auteurs, de détailler et d'analyser par catégorie d'entreprise les besoins d'information des diverses parties prenantes, formant du même coup l'assise d'études scientifiques plus poussées. C'est ainsi que l'on pourrait, à partir de la détermination qualitative de l'utilité de l'audit, procéder à une enquête quantitative. Cela étant, des conclusions pratiques s'imposent:

→ *Les déficits d'information observés,* qui sont considérables dans les sociétés ouvertes au public et les grandes entreprises, sont autant d'opportunités pour les experts-comptables car ils ont ainsi l'occasion de proposer des services supplémentaires. L'étude révèle toutefois des obstacles à de telles prestations, qui tiennent à ce qu'il n'existe aucun contact direct avec les demandeurs (les analystes, p. ex.) ou que les besoins d'information sont très spécifiques et se situent souvent dans le domaine des informations non financières. Sans compter que la

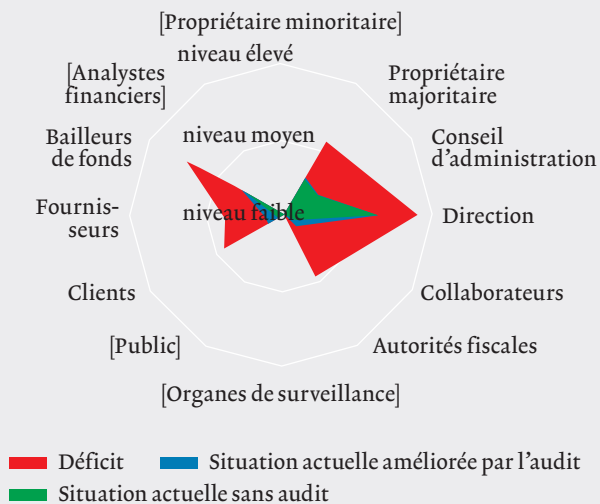
Graphique 4: **SITUATION GLOBALE EN MATIÈRE D'INFORMATION DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES**



Graphique 6: **SITUATION EN MATIÈRE D'INFORMATION DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES AUDITÉES**



Graphique 7: **SITUATION EN MATIÈRE D'INFORMATION DANS LES PME AUDITÉES**



validation de ces informations requiert de la part des sociétés de révision des connaissances spécialisées qu'elles doivent puiser hors de chez elles.

→ *En l'absence de déficit d'information ou si ce déficit est négligeable, un audit paraît n'avoir que peu d'utilité.*

Dans ce contexte, qu'il soit permis de méditer sur l'organisation actuelle de la révision: quel est le déficit d'information

dont souffre telle ou telle catégorie d'entreprise et qu'un audit pourrait éliminer? Quelles conclusions en tirer quant au type de contrôle ainsi qu'au système d'agrément et de surveillance? Si la question d'une réorganisation de l'audit se posait, il faudrait, compte tenu des résultats de l'étude, réfléchir au scénario suivant: s'agissant des PME, mettre l'accent moins sur la révision des comptes annuels et davantage sur leur établissement. L'obligation de révision pourrait être abandonnée pour les PME au profit d'exigences quant à la présentation des comptes. Il serait ainsi possible, au sens du service connu dans la branche sous le nom de compilation, d'exiger la présence impérative de réviseurs et de spécialistes comptables lors de l'établissement des comptes annuels. Cela améliorerait l'utilité macroéconomique de la révision par rapport au statu quo, sans nuire aux objectifs de protection auxquels doit obéir un contrôle imposé par la loi.

Quoi qu'il en soit, la branche, la politique, et les milieux qui s'intéressent aux questions d'audit disposent désormais d'une base de discussion pour considérer cette activité non seulement sous l'aspect de son coût mais sous celui de son utilité. Dans l'éventualité d'une réorganisation de la révision, il faudra les prendre tous deux en considération et les mettre en balance. ■

Note: 1) Utilité de l'audit – étude réalisée pour le compte de la Chambre fiduciaire, Eberle/Jaag/Bach/Strube Martins/Feger, 12 décembre 2014 (téléchargeable sur www.business.uzh.ch/professorships/auditing-and-internal-control/forschungsprojekte/nwrevision-2.html et [www.swiss-economics.ch/RePEc/files/S\[0012\]WP.pdf](http://www.swiss-economics.ch/RePEc/files/S[0012]WP.pdf)). * Traduction de l'allemand paru dans le numéro 2015/3.

«Les PME étant soumises au contrôle restreint, il est plausible qu'elles recourent à des services supplémentaires pour compenser la faible utilité de l'audit.»

«Qu'il soit permis de méditer sur l'organisation actuelle de la révision: quel est le déficit d'information dont souffre telle ou telle catégorie d'entreprise et qu'un audit pourrait éliminer?»

«Alors que, dans les PME, l'accès direct aux informations désirées est acquis au propriétaire, les actionnaires des sociétés cotées en Bourse ne disposent pas de cette possibilité.»

«Les déficits d'information observés, qui sont considérables dans les sociétés ouvertes au public et les grandes entreprises, sont autant d'opportunités pour les experts-comptables car ils ont ainsi l'occasion de proposer des services supplémentaires.»